

Monsieur Emmanuel Macron
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 Paris, France

Paris, le 3 juillet 2026

Objet : Urgence service public de la culture - moratoire immédiat sur les réductions budgétaires

Monsieur le Président de la République,

Nous apprenons avec une profonde inquiétude l'imminence d'annonces du Gouvernement qui entérineraient une annulation drastique de crédits alloués au service public de la culture. À l'orée des grands festivals, la culture déjà exsangue se trouve exposée à des décisions dont les conséquences sur l'emploi et sur tout un écosystème demeurent potentiellement irréversibles.

Notre pays n'a jamais rassemblé autant de spectatrices et de spectateurs. Jamais les œuvres n'ont rencontré avec une telle intensité le public. Cette vitalité, loin d'être anecdotique, dit une vérité fondamentale : nos concitoyennes et concitoyens ne se détournent pas de la culture, ils la recherchent, ils la revendiquent, ils la défendent comme un bien commun essentiel.

Les festivals, notamment d'été, sont interdépendants des autres maillons du service public de la culture : lieux labellisés ou non, équipes artistiques, des entreprises culturelles qui créent, produisent et diffusent les spectacles.

Nous lançons donc un signal d'alerte. Les nouvelles annulations de crédits que le Gouvernement s'apprête à annoncer font peser un risque sans précédent sur le service public de la culture.

Nous ne pouvons imaginer qu'un tel scénario se produise au moment même où s'ouvrent les festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon. Comment célébrer la vitalité de la création quand les acteurs qui la rendent possible vont être contraints de suspendre leur activité ?

Après la fragilisation déjà à l'œuvre de l'ensemble des structures - notamment les plus fragiles : équipes artistiques, festivals de territoire, projets d'éducation artistique et culturelle - soutenues par les crédits déconcentrés, ces nouvelles annulations de crédits toucheraient tout particulièrement vingt-huit structures emblématiques, qui ont pourtant déjà largement contribué à l'effort demandé ces derniers mois. Alors même que le gel d'une partie de leurs crédits vient d'être confirmé par le ministère de la Culture, elles seraient de nouveau mises à contribution en perdant une part substantielle du solde de leurs financements.

Concrètement, nombre de ces vingt-huit structures risquent de ne pas pouvoir ouvrir leur saison avant janvier 2027. Les opéras et orchestres concernés, les centres dramatiques nationaux, les scènes nationales et les autres établissements touchés verraient leur activité brutalement interrompue. Toute la chaîne de création serait affectée : résidences annulées, productions suspendues, coproductions abandonnées, tournées compromises et centaines d'équipes artistiques, déjà largement en risque de disparition, privées de leurs principaux partenaires. Dans tous les cas, ces établissements devront fermer au public en septembre 2027, seul moment encore possible d'annuler juridiquement des engagements budgétaires.

Cette perspective est d'autant plus préoccupante qu'elle intervient à l'heure où se prépare la prochaine loi de finances. Les décisions prises aujourd'hui risquent de produire des effets irréversibles bien au-delà de 2026 et d'hypothéquer durablement les capacités d'action de l'État comme celles des collectivités territoriales, dans un contexte budgétaire et parlementaire déjà particulièrement incertain.

La situation est d'une extrême urgence. Elle appelle des actions de réassurance fortes de la part de l'État.

Nous demandons la création d'une **cellule de crise interministérielle** chargée de coordonner l'action de l'ensemble des ministères concernés par la dimension transversale de la politique culturelle, notamment les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale, de l'Économie, de la Cohésion des territoires, de l'Intérieur, de la Justice, du Tourisme et du Travail. Cette instance aurait pour mission d'élaborer, en concertation avec les organisations professionnelles, un nouveau pacte républicain en faveur de la culture, capable de porter une refondation ambitieuse de notre politique culturelle.

Nous demandons également la mise en place d'une **conférence permanente réunissant l'État, les collectivités territoriales et les organisations représentatives du secteur culturel**. Les collectivités territoriales étant aujourd'hui les premiers financeurs publics de la culture, elles doivent être pleinement associées à la définition d'une stratégie nationale et à la préservation d'un bien commun qui dépasse largement les frontières administratives de chaque territoire.

Enfin, nous demandons que ces concertations débouchent sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un **plan national de refinancement du service public de la culture**, à la hauteur des enjeux de cohésion sociale, d'émancipation et de vitalité démocratique auxquels il contribue.

Face aux défis auxquels est aujourd'hui confronté notre pays, nous vous appelons à engager sans délai cette démarche de refondation. Faire de la culture une priorité nationale, c'est investir dans la cohésion de la République, la vitalité de notre démocratie et l'avenir de notre société. Nous sommes prêts à prendre toute notre part dans ce travail collectif et attendons de l'État qu'il ouvre les conditions d'un dialogue à la hauteur de ces enjeux.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre haute considération.

SYNDEAC – Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles

Les Forces Musicales

Scène Ensemble – organisation professionnelle des arts de la représentation

ACCN – Association des Centres Chorégraphiques Nationaux

A-CDCN – Association des Centres de Développement Chorégraphique Nationaux

AFO – Association Française des Orchestres

ASN – Association des Scènes Nationales

ACDN – Association des Centres Dramatiques Nationaux

FEVIS – Fédération des Ensembles Vocaux et Instrumentaux Spécialisés

France Festivals – Fédération des festivals de musique et du spectacle vivant

Futurs Composés – réseau national de la création musicale

REMA – Réseau Européen de Musique Ancienne

ROF – Réunion des Opéras de France

Territoires de Cirque